



ASSOCIATION CULTURELLE, PATRIOTIQUE OU DE SERVICE COMMUN

Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association



DEMANDE DE SUBVENTION Ville de MARLY – année 2021

Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art.9-1 et 10
Décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016

NOM DE L'ASSOCIATION :

Veillez cocher la case correspondant à votre situation :

- première demande
 renouvellement d'une demande

Vous trouverez dans ce dossier :

- Des informations pratiques pour vous aider à le remplir
- Une demande de subvention (fiches 1-1, 1-2, 2, 3-1, 3-2, 3-3)
- Une attestation (fiche 4)
- La liste des pièces à joindre au dossier (fiche 5)

Ce dossier est à déposer avant le 19 février 2021

Au service Vie Associative
Place Gabriel Péri
59 770 MARLY

Pour toute information complémentaire :

Julien FREMAUX
Chef du pôle des Affaires Culturelles, Sportives et de la Vie Associative
Tél : 03.27.23.99.00
Mail : sports@marly.fr ; associations@marly.fr

Ne pas agraffer

Informations pratiques

Les éléments contenus dans le dossier de subvention doivent être sincères. Leur contenu engage la responsabilité des dirigeants de l'association.

L'octroi d'une subvention est accordé par le Conseil Municipal. Elle est versée selon le principe de l'intuitu personae, c'est-à-dire directement à l'association qui en a fait la demande. Elle ne peut être redistribuée pour tout ou partie et doit être utilisée pour concourir à l'objet validé par le Conseil Municipal.

Il est rappelé que l'attribution d'une subvention ne constitue pas un droit pour les associations remplissant les conditions pour l'obtenir ; les collectivités publiques ont un pouvoir discrétionnaire pour accorder ou refuser cette aide. Une association ne peut exiger le versement d'une subvention même si elle en a antérieurement bénéficié.

Ce dossier est composé des fiches suivantes :

▪ **Fiche n° 1.1 et 1.2 : Présentation de votre association** Pour bénéficier d'une subvention, vous devez disposer :

- **d'un numéro SIRET** : *Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur <http://www.insee.fr>)*
- **d'un numéro RNA**, ou à défaut, du numéro de récépissé en préfecture
(*Démarche en ligne sur <https://www.service-public.fr/associations>*)

▪ **Fiche n° 2 : Description des activités de l'association**

▪ **Fiche n° 3.1, 3.2 et 3.3 : Budget global de votre association**

Vous pouvez renseigner directement ces fiches ou bien joindre en annexe ces documents si votre budget respecte la nomenclature du plan comptable associatif¹.

▪ **Fiche n° 4 : Attestation sur l'honneur**

Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Attention : Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

▪ **Fiche n° 5 : Pièces à joindre obligatoirement.**

Dans les zones de commentaires libres, merci d'indiquer que des éléments objectifs et non excessifs. Les informations renseignées doivent être adéquates et pertinentes.

Pour plus d'informations sur la protection des données personnelles, merci de vous reporter à la section dédié dans le formulaire.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ILLISIBLE NE SERA PAS INSTRUIT

DATE LIMITE DE DEPOT : VENDREDI 19 FEVRIER 2021

¹ Règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par l'arrêté du 8 avril 1999 (J.O n° 103 du 4 mai 1999 page 6647).

1-1 Présentation de votre association

Identification

Nom :
Sigle :
Objet :

Activités principales réalisées :

Adresse de son siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Adresse site internet :

Adresse de correspondance, si différente du siège :

Code postal : Commune :

L'association est-elle (cocher la case) : nationale régionale départementale locale

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui lesquelles ?

.....
.....

Identification du Président(e) / Responsable de l'association ou autre personne désignée par les statuts

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Identités et adresses des structures relevant du secteur marchand avec lesquelles l'association est liée :

.....
.....

Identification du Trésorier

Nom : Prénom :
Adresse postale :
Fonction :
Téléphone : Courriel :

Identification du Secrétaire

Nom : Prénom :
Adresse postale :
Fonction :
Téléphone : Courriel :

2 Description des activités de l'association

I) Description générale des activités de l'association

Indiquer pour toutes les activités de l'association : la date ou la périodicité, le lieu, le nombre de bénéficiaires concernés et le cas échéant, le tarif.

PRESENTATION DES ACTIVITES	LIEUX	PUBLIC BENEFICIAIRE (âge, etc.)	TARIFS

II) Bilan des activités de l'association en 2020

ACTIVITES	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	COMMENTAIRES SUR LE BILAN 2020 (Objectifs atteints ? Moyens humains et matériels utilisés ? Etc.)

Vos adhérents :

		Masculins Marlysiens	Féminins Marlysiennes	Masculins Extérieurs	Féminins Extérieures	Total
Total du nombre d'adhérents MARLYSIEN						
Total du nombre d'adhérents RESIDENTS EXTERIEURS						
TOTAL						

Lieux de rencontre :

Jours et horaires :

2 Description des activités (suite)

II) Descriptions des activités et des projets pour l'année 2021

- **Présentation des activités et des projets**

ACTIVITES / PROJETS	PRESENTATION DES EVOLUTIONS POUR 2021 ET OBJECTIFS POURSUIVIS (Par exemple : accroître la fréquentation d'une activité, diminuer le coût, diversifier, etc.)

- **Indicateurs choisis par l'association afin d'évaluer l'atteinte des objectifs ci-dessus**

- **Informations complémentaires éventuelles**

3 Budget global de l'association

Les documents budgétaires listés ci-après doivent être renseignés dans le cadre de votre demande de subvention :

- **Compte de résultats 2020** : La fiche 3.1 doit être renseignée uniquement par les associations fonctionnant en année civile.
- **Bilan simplifié 2020 ou 2019/2020** : Les fiches 3.2 doivent être renseignées par toutes les associations
- **Budget prévisionnel 2021 ou 2020/2021** : La fiche 3.3 doit être renseignée par toutes les associations.

Il est rappelé qu'en application de la loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, les associations doivent fournir leurs derniers comptes et annexes approuvés dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Vous pouvez renseigner directement ces fiches ou bien joindre en annexe ces documents si votre budget respecte la nomenclature du plan comptable associatif².

Informations pratiques sur le renseignement de ces fiches

- **Le total des charges doit être égal au total des produits.**
- Il convient de ne pas indiquer les centimes d'euros.
- Concernant les financements demandés auprès d'autres financeurs publics, l'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur ces financements valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.
- Concernant les contributions volontaires en nature, le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

² Règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par l'arrêté du 8 avril 1999 (J.O n° 103 du 4 mai 1999 page 6647).

3-1 Compte de résultat de l'association

Il est rappelé qu'en application de la loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, les associations doivent fournir leurs derniers comptes et annexes approuvés dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Exercice 20

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels,		L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés)	
Charges sociales,		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Autres privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

3-2 Bilan simplifié de l'association

Il est rappelé qu'en application de la loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, les associations doivent fournir leurs derniers comptes et annexes approuvés dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Exercice 20

date de début :

date de fin :

ACTIF	2019	2020	PASSIF	2019	2020
Immobilisations incorporelles			Fonds Associatifs		
Immobilisations corporelles			Résultat de l'exercice		
Immobilisations financières			Report à nouveau		
Stocks			Subventions d'investissements		
Créances d'exploitation			Provisions pour risques et charges		
Créances diverses			Dettes financières		
Valeurs mobilières de placement (SICAV)			Dettes d'exploitation		
Comptes bancaires ou postaux			Découverts bancaires		
Caisse					
Total ACTIF					
			Total PASSIF		
Matériels et équipements acquis au cours de l'exercice					

NOTA : LES PARTIES GRISEES SONT A REMPLIR OBLIGATOIREMENT : pour les associations fonctionnant en comptabilité de caisse et qui ne possèdent pas les informations demandées dans le bilan, il conviendra de reporter au moins tout ce qui touche à la trésorerie (parties grisées). L'indication du matériel (immobilisations) éventuellement possédé et des éventuelles créances et dettes sera portée si possible.

3-3 Budget prévisionnel 2021 ou 2020-2021

Exercice 20

date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels,		L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés)	
Charges sociales,		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Autres privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

4 Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être renseignée pour toute demande (initiale ou renouvellement) **quel que soit le montant de la subvention sollicitée.** Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association,

.....
.

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;

- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

- demande une subvention de :

..... €

- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association :

Nom du **titulaire du compte** :

Banque :

Domiciliation :

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RIB

Fait, le à

Le Président

(Nom en lettres capitales et signature)

ATTENTION

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès de service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Cette fiche doit obligatoirement être renseignée

Protection des données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées et informatisées par la Mairie de Marly (Place Gabriel Péri 59770 Marly) pour l'octroi de subventions aux associations. La base légale de ce traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public. Seul Monsieur le Maire, les agents de la Mairie habilités auront accès aux données collectées. Elles seront conservées pour toute la durée légale de conservation des pièces comptables (10 ans). Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits, ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, prendre contact avec le secrétariat de la Mairie de Marly. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Parution dans l'annuaire des Associations :

La Mairie de Marly met en place et tient à jour un annuaire des associations sur son site internet <https://www.marly.fr/vivre-a-marly/associations> de façon à référencer l'association, à des fins de communication (guide des associations ...) et pour inviter l'association aux différents événements organisés par la Mairie de Marly.

Conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 relatif au contrat d'association, les membres du bureau d'une association, dont les statuts ont été déposés en préfecture, ne peuvent pas s'opposer à la diffusion de leurs identités et coordonnées, et notamment leurs noms, professions, domiciles et nationalités. Néanmoins, la Mairie de Marly vous propose d'insérer d'autres données dans son annuaire pour permettre d'améliorer la visibilité de l'association. **Vous pouvez revenir à tout moment sur votre décision de publier vos informations personnelles ou modifier les informations.**

Publication du numéro de téléphone personnel du Président : OUI NON

Publication de l'adresse de courrier électronique personnelle du Président : OUI NON

Fait, le à

Le Président

(Nom en lettres capitales et signature)

5 Pièces à joindre à votre demande de subvention

Vous devez joindre à la demande de subvention les documents ci-dessous :

1. Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association.
2. Une copie du Compte Rendu de la dernière Assemblée Générale Ordinaire avec le bilan financier
3. Une copie du plus récent rapport d'activité approuvé
4. Un relevé d'identité bancaire (RIB)

ATTENTION :

Pour être instruit, le dossier de demande de subvention devra contenir toutes les fiches dûment remplies ou avec la mention « sans objet », si certaines d'entre elles ne concernent pas votre association.

Rappel : Dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée⁸, vous devrez fournir (que vous soyez ou non demandeur d'une subvention l'année suivante)

→ Le dernier rapport annuel d'activité

→ Les derniers comptes (et leurs annexes) approuvés de votre association.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ILLISIBLE NE SERA PAS INSTRUIT

DATE LIMITE DE DEPOT : VENDREDI 19 FEVRIER 2021